

MODALITES DE SELECTION ATHLETISME - CROSS-COUNTRY

UNIVERSIADE HIVER CHANGCHUN (CHINE)
15 au 25 Janvier 2027 (cross-country du 17 au 19)

PREAMBULE

L'ambition de la Fédération française du sport universitaire (FFSU) et de la Fédération française d'athlétisme (FFA) à l'occasion de l'Universiade Hiver de Changchun (CHINE), en cross-country, est de présenter l'équipe de France la plus compétitive possible en tenant compte des contraintes du calendrier international. Cela se traduit par la volonté de sélectionner en priorité un relais mixte podiumable et des athlètes ayant une réelle possibilité de figurer dans les 8 premiers de l'épreuve dans laquelle ils seront engagés.

De plus, en cohérence avec les règlements de la Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU) et avec la convention liant la FFSU et la FFA, la sélection sera limitée à un maximum de 8 athlètes.

Après consultation du Comité de sélection, constitué à parité de membres de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et de la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU), et sur proposition du chargé de mission, la Direction Nationale de la FFSU (DN FFSU) procède à la sélection des athlètes retenus. Il est précisé que seuls les athlètes répondant aux conditions d'éligibilité et respectant les modalités de sélections, détaillées ci-après, peuvent prétendre à une sélection en équipe de France Universitaire pour représenter la FFSU lors de compétitions internationales.

DEFINITIONS

Sélectionnable : dans les présentes modalités de sélection, s'entend d'un athlète qui a réalisé les critères de sélection requis afin d'être proposé au Comité de sélection et pouvoir prétendre à une sélection.

Sélectionné : dans les présentes modalités de sélection, s'entend d'un athlète sélectionnable dont la sélection a été arrêtée par la DN de la FFSU après consultation du Comité de sélection. À toutes fins utiles, il est précisé qu'en cas d'annulation ou report des compétitions, les présentes modalités deviendront caduques et que de nouvelles modalités de sélection seront édictées. Ainsi, tous les athlètes déclarés sélectionnés au titre des modalités concernant ledit championnat perdront les bénéfices de cette sélection et devront, par conséquent, se conformer aux nouvelles modalités pour obtenir une qualification lors de l'édition reprogrammée.

COMPOSITION DE L'EQUIPE DE FRANCE U

8 athlètes au maximum pourront être retenus au choix sur les épreuves ci-dessous :

- Relais cross 2 jeunes femmes et 2 jeunes gens sur une distance comprise d'environ 1.6km
- Cross court environ 3.7km
 - Féminines : maximum de 4
 - Masculins : maximum de 4
- Cross long environ 6.9km
 - Féminines : maximum de 4
 - Masculins : maximum de 4

CONDITIONS D'ELIGIBILITÉ

Pour pouvoir être sélectionnable en équipe de France U de cross, les athlètes devront remplir les conditions d'éligibilité suivantes :

- Être né(e) entre le 1er janvier 1999 et le 31 décembre 2009
- Être de nationalité française
- Être étudiant(e) en 2026-2027 ou avoir été diplômé(e) en 2026
- Être en possession de la licence FF Sport U 2026-2027 (délivrée par l'Association Sportive de l'établissement d'enseignement supérieur ou à défaut la FF Sport U Nationale)
- Être à jour des formalités administratives (dossier complété auprès du missionné national) au plus tard le lundi 7 décembre 2026, 12h.

Les athlètes prétendant à une sélection devront remplir toutes les conditions administratives exigées par la FISU et le pays d'accueil de l'Universiade d'Hiver, notamment la validité des pièces d'identité, passeports.

MODALITÉS DE SELECTION

Le Comité de sélection sélectionnera les athlètes sur les critères suivants :

Epreuves individuelles

- De façon prioritaire sur les résultats du Cross International « Le Maine Libre - Allonnes Sarthe » du 22 novembre 2026
- Aussi, les résultats du Championnat de France Universitaire de Cross le jeudi 3 décembre 2026 à Coulommiers, ainsi que les résultats antérieurs sur piste, route et cross, qui seront particulièrement observés.

Epreuves en relais mixte :

- De façon prioritaire sur les résultats de la course de sélection relais cross au Cross International « Le Maine Libre - Allonnes Sarthe » du 21 novembre 2026
- Puis complétés au besoin par les références chronométriques de l'athlète sur la piste et plus particulièrement celles sur 800m, 1500m, 3.000m et 3.000m steeple
- L'état de forme de l'Athlète.

Un athlète, bien qu'ayant répondu aux exigences de la sélection, pourra ne pas être sélectionnable en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment :

- L'existence d'une blessure connue à la date du Comité de sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique ;
- Des raisons disciplinaires ou éthiques : un comportement de l'athlète en cohérence avec les valeurs de l'Équipe de France U sera particulièrement observé.

Le Comité de sélection se donne la possibilité de ne qualifier aucun athlète.

Attention :

Le cross de l'Universiade d'hiver pourra être en concurrence avec des Championnats fédéraux. Les athlètes sélectionnés ne pourront pas participer à une compétition après le 1^{er} janvier 2027 et ce jusqu'à l'Universiade, excepté à une compétition en salle, après en avoir fait la demande par mail à jjrenier@sport-u.com et avoir obtenu l'accord.

RENSEIGNEMENTS ET INTENTION DE PARTICIPATION

Tout athlète désireux de participer à l'Universiade d'hiver devra envoyer un email avec ses motivations ou demande d'informations à Jean-Jacques RENIER, chargé de mission athlétisme hors stade à la FF Sport U : jjrenier@sport-u.com et devra ensuite postuler sur un drive, en ajoutant tous les documents demandés (Passeport, licence...)

DATE DE PUBLICATION

La Direction Nationale de la FFSU, après consultation du Comité de sélection, publiera la liste des sélectionnés à l'Universiade d'hiver de Changchun (CHINE) en Cross-Country après la réunion du Comité de sélection, à partir du 10/12/2026 sur le site internet de la FFSU.